



## Liste de vérifications

Ce document vise à soutenir les entreprises de transport interurbain par autobus pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec la travailleuse ou le travailleur son état de santé et qu'elle ou qu'il ne présente pas de symptômes de la COVID-19.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'employeur a informé les travailleuses et les travailleurs de ne pas se présenter au travail en cas de symptômes s'apparentant à la COVID-19.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres<sup>1</sup>.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes). S'il est impossible de respecter la distance de 2 mètres, les horaires de pauses et de repas ont été adaptés.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, cabinets de toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées à chaque quart de travail.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

De l'eau et du savon, ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %, sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire et de distanciation physique sont affichées et respectées.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Mesures spécifiques

Les clients qui présentent des symptômes sont invités à reporter leurs déplacements.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'achat de titre en ligne et le paiement sans contact sont privilégiés comme modes de paiement pour éviter que les clients touchent les terminaux. Si les clientes et clients paient avec de l'argent comptant, les guichetiers se désinfectent les mains après, avec un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les surfaces fréquemment touchées dans le milieu de travail sont nettoyées et désinfectées minimalement à chaque quart de travail (ex. : postes de travail, poignées de porte, téléphones, accessoires informatiques, crayons).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le chargement et le déchargement des bagages en soute sont exécutés par le chauffeur.


**NOTE :** \_\_\_\_\_

Des barrières physiques (cloisons pleines) sont installées entre les postes de travail situés à moins de 2 mètres l'un de l'autre ainsi qu'entre le chauffeur et les passagers.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La distance de 2 mètres est conservée entre les passagers et l'habitacle du chauffeur (les premiers bancs sont condamnés).

**NOTE :** \_\_\_\_\_



La recirculation complète de l'air est évitée et la ventilation naturelle (par exemple l'ouverture de fenêtres) est favorisée dans les lieux de travail ou dans les véhicules, lorsque c'est possible.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Des affiches sont apposées dans le véhicule et aux points d'accès appropriés avec toutes les informations utiles au client, notamment à propos du port du couvre-visage ainsi que du rappel des règles d'hygiène des mains, de distanciation physique et d'étiquette respiratoire.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) sont portés par les travailleurs qui exécutent une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne et en l'absence de barrières physiques.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les équipements de protection individuelle non réutilisables sont jetés à la poubelle ou mis dans un sac ou un contenant réservé à cet effet; ceux qui sont réutilisables (ex. : protection faciale) sont nettoyés et désinfectés avec un produit adapté à ces équipements.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le chauffeur porte des équipements de protection adéquats lors de ses interactions avec les passagers ainsi que lors de la manipulation des bagages, s'il est impossible de respecter le 2 mètres de distanciation.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le poste du chauffeur est nettoyé et désinfecté à chaque quart de travail ou lors d'un changement de chauffeur (ex. : volant, poignées de portières intérieures et extérieures, miroir intérieur, ceinture de sécurité, siège, barrière physique).


**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les surfaces fréquemment touchées dans les véhicules sont nettoyées et désinfectées avant chaque trajet (ex. : portes, sièges, installations sanitaires, etc.).

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les outils et les équipements de travail sont nettoyés et désinfectés après chaque quart de travail ou lorsqu'ils doivent être partagés (ex. : outils de travail, tablettes, crayons, appareils de communication, etc.).

**NOTE :** \_\_\_\_\_



Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle ont été informés des mesures mises en place pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les outils de suivi permettant la traçabilité pour fins d'enquêtes épidémiologiques sont complétés.

**NOTE :** \_\_\_\_\_